



la Facture reçue ne correspond plus au devis signé - Erreur de Tva sur le devis signé !!

Par CYRAVIL, le 11/03/2021 à 13:52

Bonjour,

j'ai reçu la facture pour la fourniture et pose d'une pompe a chaleur AIR /AIR plus élevé que le devis signé avec le commercial de l'entreprise.

Les travaux se sont très bien passé par contre la facture ne correspond pas au devis signé

Il y a une plus-value de 210€ TTC

J'ai appelé le standard de l'entreprise pour échanger avec la compta la personne me répond qu'il y une erreur sur la Tva qui n'aurait pas été pris en compte ! ne voulant pas entendre mon refus d'accepter sa réponse elle me propose que le Directeur me rappelle !

Cela en date du 8 février dernier et à ce jour 10 mars je n'ai toujours pas de nouvelles !

J'ai relancé le commercial qui m'a répondu qu'il allait s'en occupait et lui aussi plus de nouvelles

Je rappelle le standard le 9 mars j'apprends que le commercial ne fait plus partie de l'entreprise et à nouveau la personne refuse de modifier la facture et me dit que le directeur me rappellera

Je souhaiterai connaître mes droits ,il me semble que la facture TTC doit être identique au montant TTC du devis signé

(Ils me disent qu'ils ont fait une erreur de saisie sur le devis)

Quels sont mes recours pour que les choses rentrent dans l'ordre et clôturer ce dossier en réglant la somme TTC correspondant au devis signé

Je ne suis pas responsable des erreurs d'ecritures (TVA) sur le devis

Dans l'attente de vous lire

Bien cordialement